

ÉCLOSIONS DE MPOX DANS CERTAINS PAYS D'AFRIQUE : CONDUITE FACE À UN CAS SUSPECT DE RETOUR DE VOYAGE

29 août 2024

Le 14 août dernier, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré une [urgence de santé publique de portée internationale](#) en lien avec la recrudescence de mpx (varioloïde simienne) en République démocratique du Congo (RDC) et la propagation dans un nombre croissant de pays d'Afrique. Cette déclaration faisait suite à une déclaration similaire du [CDC africain](#) le jour précédent. La grande majorité des infections impliquent l'orthopoxvirus simien de clade 1. Rappelons que l'écllosion de mpx survenue en 2022 à Montréal impliquait quant à elle le clade 2b (voir Annexe) qui cause des infections moins graves.

Jusqu'à présent, seules deux personnes atteintes de la mpx de clade 1 ont été détectées hors du continent Africain, en [Suède](#) et en [Thaïlande](#). Les deux personnes ont été infectées lors de séjours dans une région d'Afrique où sévit une épidémie majeure de mpx clade 1. L'Agence de la santé publique du Canada a émis des conseils de santé aux voyageurs ; le risque est évalué [au niveau 2 – précautions sanitaires spéciales](#). Bien que l'ASPC évalue le risque lié à la mpx pour les Canadiens comme [faible](#), les professionnels de la santé doivent être prêts à évaluer un voyageur symptomatique en provenance d'une [zone endémique ou d'un pays où une transmission soutenue de mpx clade 1 est documentée](#).

Le triage et l'évaluation clinique sont essentiels pour déterminer si une personne répond à la définition de **cas suspect**. Cette évaluation doit être effectuée rapidement afin de mettre en place les mesures de prévention et de contrôle des infections requises, offrir les soins appropriés, et effectuer les prélèvements et les demandes d'analyses de laboratoire. Veuillez consulter le document de l'INSPQ : [Varioloïde simienne \(mpox\) : Mesures de prévention et de contrôle des infections pour les milieux de soins \(inspq.qc.ca\)](#) pour les recommandations quant au triage et à l'évaluation médicale (page 6), et à l'hospitalisation et aux mesures de protection appropriées (pages 6-7).

RECOMMANDATIONS

- Procéder rapidement au triage et à l'isolement, dans un espace fermé, de toute personne mentionnant un retour d'une [zone endémique ou d'un pays où une transmission soutenue de mpx clade 1 est documentée](#) dans les 21 derniers jours ET qui présente des symptômes compatibles avec la mpx.** Utiliser l'[Outil d'aide à la décision pour les maladies infectieuses lors de l'arrivée des usagers aux services d'urgence](#).
- Évaluer s'il s'agit d'un cas suspect de mpx de clade 1 :**
 - La personne doit répondre aux **critères cliniques** ET à au moins un des **critères épidémiologiques** :
 - Critères cliniques :**
 - Lésions cutanées (macules, papules, vésicules, pustules, ulcères ou lésions croûtées) avec au moins un symptôme systémique (fièvre, céphalée, myalgie, arthralgie, dorsalgie ou lymphadénopathies) sans autre cause évidente ;
 - Critères épidémiologiques (dans les 21 jours précédant le début de la maladie) :**
 - Une histoire de séjour dans une [zone endémique ou d'un pays où une transmission soutenue de mpx clade 1 est documentée](#) ET impossible d'exclure une exposition ; OU
 - Un contact étroit ou intime avec un cas confirmé, probable ou suspect de mpx de clade 1 ; OU
 - Un contact étroit ou intime avec des individus dans un réseau social où la mpx de clade 1 circule ; OU
 - Un contact avec un animal sauvage mort ou vivant ou un animal de compagnie exotique qui est une espèce endémique d'Afrique centrale ou avoir utilisé un produit dérivé de ces animaux (ex., viande de gibier, crèmes, lotions, poudres, etc.) ; OU
 - Un contact significatif avec un spécimen clinique d'un cas confirmé de mpx de clade 1.
 - Pour du soutien pour compléter cette évaluation, consulter un microbiologiste-infectiologue.

Inscrivez-vous à la liste d'envoi pour recevoir les [appels à la vigilance et les mises à jour](#)

Pour joindre le professionnel de garde en maladies infectieuses : 514 528-2400, 24 h/7 jours

RECOMMANDATIONS (SUITE)

- Si la personne répond à la définition de **cas suspect**, SVP aviser sans délai :
 - le médecin microbiologiste-infectiologue de garde de votre établissement ;
 - l'équipe locale de prévention et contrôle des infections.

3. Évaluer et assurer la prise en charge des personnes présentant des lésions cutanées ou muqueuses inhabituelles :

- Envisager d'autres étiologies communes d'éruptions vésiculeuses ou ulcéreuses. Se référer aux [Lignes directrices canadiennes sur les infections transmissibles sexuellement](#) et aux [guides d'usage optimal de l'INESSS](#) pour connaître les tests diagnostiques et les recommandations de prise en charge.
- Envisager le diagnostic de mpox chez les personnes avec des symptômes compatibles, même si elles ont une histoire antérieure de mpox ou reçu le vaccin contre la mpox récemment ; aucun vaccin n'est efficace à 100 %.
- Investiguer les **cas suspects** (voir page précédente) de mpox en obtenant des prélèvements appropriés pour confirmer le diagnostic. Se référer au [Guide des services du Laboratoire de santé publique du Québec](#) pour connaître les particularités liées aux prélèvements, spécimens et analyses requis pour la recherche de cet agent pathogène. Ce document indique que les spécimens prélevés de patients chez qui on suspecte une infection par le virus de la mpox sont considérés comme des matières infectieuses de catégorie A pour le transport, cependant il est possible de les envoyer en catégorie B via le certificat temporaire TU 0886 (à inscrire sur la boîte d'envoi).
- Si des prélèvements sont réalisés, préciser sur la requête que le clade 1 est suspecté et le pays d'acquisition probable. Aviser le ou la microbiologiste-infectiologue de garde de l'établissement afin d'assurer leur traitement prioritaire, faciliter le triage des autres échantillons prélevés chez le patient, et assurer la sécurité du personnel de laboratoire.
- Identifier et prendre en charge les personnes symptomatiques et les cas suspects selon le jugement clinique et en se référant au consignes disponibles [ici](#).

4. Déclarer toute infection répondant à la définition de cas suspect à la [Direction de santé publique du lieu de résidence](#) :

- Par télécopieur au (514) 528-2461, utiliser le [formulaire PDF dynamique pour la déclaration de la variole simienne](#) ou le [formulaire usuel de déclaration des MADQ](#) en prenant soin de fournir les coordonnées complètes des personnes, et en mentionnant que le clade 1 est suspecté et le pays d'acquisition probable.
- Par téléphone, composer le (514) 258-2400 et demander à parler au professionnel de garde en maladies infectieuses.
- La déclaration à la DRSP permet de débiter l'enquête épidémiologique et l'intervention auprès des contacts, ainsi que de suivre la situation épidémiologique et d'évaluer l'efficacité des interventions dont l'offre de vaccination.

ANNEXE. Mise à jour concernant l'éclosion de mpox de clade 2b à Montréal

La dernière mise à jour au sujet de l'éclosion de mpox de 2022 à Montréal est disponible [ici](#). La DRSP de Montréal n'a pas observé d'évidences de transmission soutenue de la mpox à Montréal depuis 2022. Seulement 11 cas de mpox ont été déclarés en 2023. Jusqu'à présent en 2024, seulement 5 cas de mpox ont été déclarés. Les résultats de la vigie des eaux usées à Montréal n'indiquent pas non plus une transmission soutenue de la mpox à Montréal depuis 2022. Les cas de 2023 et 2024 sont tous des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes. [Toronto](#) connaît une recrudescence de la transmission de la mpox en 2024 ; le risque d'importation de la mpox à Montréal est présent. Les [personnes à risque](#) pour la mpox qui ne sont pas adéquatement vaccinées sont encouragées à prendre rendez-vous pour la vaccination sur [clicsanté](#).

Pour plus de renseignements sur la mpox, consulter :

- [Mpox \(variole simienne\) - Professionnels de la santé - MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)
- [Mpox \(variole simienne\) – INSPQ.qc.ca](#)
- [Mpox \(variole simienne\) - Canada.ca](#)
- [Principaux repères sur l'orthopoxvirose simienne \(who.int\)](#)

Inscrivez-vous à la liste d'envoi pour recevoir les [appels à la vigilance et les mises à jour](#)

Pour joindre le professionnel de garde en maladies infectieuses : **514 528-2400**, 24 h/7 jours

Pour plus de renseignements sur la mpox, consulter (suite) :

- [ECDC recommends enhancing preparedness as more imported cases of clade I mpox highly likely \(europa.eu\)](#)
- [2023 Outbreak in Democratic Republic of the Congo | Mpox | Poxvirus | CDC](#)

Inscrivez-vous à la liste d'envoi pour recevoir les [appels à la vigilance et les mises à jour](#)

Pour joindre le professionnel de garde en maladies infectieuses : **514 528-2400**, 24 h/7 jours